

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1184

17 juin 2006

SOMMAIRE

Abowijs International S.A., Luxembourg	56823	Luxnor Holding S.A., Luxembourg	56830
Acmar International S.A., Luxembourg	56825	Lyrane Invest S.A., Luxembourg	56830
Actio, Sicav, Luxembourg	56812	M & M Carrelages Concept, S.à r.l.	56795
Aesha S.A.H., Luxembourg	56831	Marfior S.A., Luxembourg	56819
Artim International Holding S.A., Luxembourg	56819	Marnatmaj Holding S.A., Luxembourg	56820
Axor Holding S.A., Luxembourg	56824	Marroni Finances Holding S.A., Luxembourg	56816
Azzurri Internazionale Holding S.A., Luxembourg	56821	Maurizius Holding S.A., Luxembourg	56802
Beltxnea S.A., Luxembourg	56819	Maurizius Holding S.A., Luxembourg	56802
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg	56822	Maurizius Holding S.A., Luxembourg	56802
Bingo Sud, S.à r.l., Luxembourg	56809	Maurizius Holding S.A., Luxembourg	56802
Charlimmo S.A.H., Luxembourg	56822	Mediolux Holding S.A., Luxembourg	56832
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	56829	Melaine S.A., Luxembourg	56827
Cockspur Holding S.A., Luxembourg	56812	Nacarat S.A., Luxembourg	56819
Cortisa Holding S.A., Luxembourg	56815	Nex-Foto Capital S.A., Luxembourg	56820
Cosminvest S.A., Luxembourg	56818	NFC Luxembourg S.A., Luxembourg	56831
Couello Investments S.A., Luxembourg	56814	Noé Participations S.A., Luxembourg	56826
Delta Lloyd Privilege, Sicav, Luxembourg	56815	Nouna Holding S.A., Luxembourg	56786
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	56817	Nouna Holding S.A., Luxembourg	56786
Ditco Participations S.A., Luxembourg	56812	Nouna Holding S.A., Luxembourg	56786
Edeno S.A., Luxembourg	56817	Nouna Holding S.A., Luxembourg	56786
Elary International S.A., Luxembourg	56829	Novinvest US Holding S.A., Luxembourg	56828
Ensien Holding S.A., Luxembourg	56826	Oevole Anlage A.G., Luxembourg	56831
Falke Holding S.A., Luxembourg	56828	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.) S.A.H., Luxembourg	56828
Finprom Participations S.A., Luxembourg	56816	Orco Hotel Group S.A., Luxembourg	56805
Florea Invest S.A., Luxembourg	56822	Ottimmo S.A.H., Luxembourg	56822
Gamma S.A.H., Luxembourg	56813	Partner Investment Fund, Sicav, Luxembourg	56815
Giala S.A., Luxembourg	56823	Plastichem S.A., Luxembourg	56814
Gravey S.A.H., Luxembourg	56824	Profirent S.A., Luxembourg	56813
H Net Holding S.A., Luxembourg	56827	Pusan S.A.H., Luxembourg	56823
Hazel Holding S.A., Luxembourg	56826	Ré Investissements & Participations S.A., Luxembourg	56806
Ilyoson S.A.H., Luxembourg	56832	Rep Management International, S.à r.l., Luxembourg	56796
Immobeagle S.A., Strassen	56816	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	56810
Immocan S.A., Luxembourg	56823	Riancourt S.A.H., Luxembourg	56821
International Capital Investments Company Holding S.A., Luxembourg	56829	S.E.T.H., Société Européenne de Technologie S.A., Luxembourg	56820
Isline Holding S.A., Luxembourg	56816	Sabula Investment S.A., Luxembourg	56831
KK 140 S.A., Luxembourg	56810	Saley S.A., Luxembourg	56824
Komohana Investments, S.à r.l., Luxembourg	56787		
Laranaga Holding S.A., Luxembourg	56818		
Lux-Index US Sicav, Luxembourg	56811		

Silawi S.A.H., Luxembourg	56821	Tecanox Holding S.A., Luxembourg	56830
Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	56817	Telemade S.A.H., Luxembourg	56825
Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Luxembourg	56820	Tipi S.A., Luxembourg	56828
Souvenance Holding S.A., Luxembourg	56813	Try S.A., Luxembourg	56825
St Germain Immobilière S.A., Luxembourg	56830	Tursonia Holding S.A., Luxembourg	56814
Stalexport Autoroute, S.à r.l., Luxembourg	56803	Value-Holding, S.à r.l., Luxembourg	56809
Stalexport Autoroute, S.à r.l., Luxembourg	56805	Varisa Holding S.A., Luxembourg	56832
Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	56810	Wallpic Holding S.A., Luxembourg	56827
Tamerlan S.A.H., Luxembourg	56824	Wintersport Investments Holding S.A., Luxem- bourg	56826
Tec.Net S.A., Luxembourg	56821		

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.217.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(031485/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.217.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(031487/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.217.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(031489/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.217.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(031496/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

KOMOHANA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.255.

STATUTES

In the year two thousand and six, on day thirty of March.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., a limited liability company established and organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4129368;

represented by Mr Franck-Olivier Cera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois (United States of America) on 28 March 2006.

WACKER INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability company established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered offices in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

represented by Mr Franck-Olivier Cera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 March 2006.

ALOFT INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability company established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered offices in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

represented by Mr Franck-Olivier Cera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 March 2006.

WOODLAND INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability company established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered offices in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

represented by Mr Franck-Olivier Cera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 March 2006.

PARK RIDGE INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability company established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered offices in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

represented by Mr Franck-Olivier Cera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 March 2006.

The above mentioned proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of KOMOHANA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at sixty thousand and eight hundred Euro (EUR 60,800.-) divided into ten (10) Class A Shares, two hundred and forty (240) Class B Shares, two hundred and fifty (250) Class C Shares, two hundred and fifty (250) Class D Shares and two hundred and fifty (250) Class E Shares, (together hereafter the «shares»), with a nominal value of sixty Euro and eighty cents (EUR 60.80) each, all of which are fully paid up.

«Class A Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company;

«Class B Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company;

«Class C Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company;

«Class D Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company;

«Class E Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company; and

(together hereafter the «shareholders»).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Incorporation.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 10. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 11. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these

Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers.

Art. 12. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers. The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 16. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder: WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C. (1)
 WACKER INVESTMENTS, S.à r.l. (2)
 ALOFT INVESTMENTS, S.à r.l. (3)
 WOODLAND INVESTMENTS, S.à r.l. (4)
 PARK RIDGE INVESTMENTS, S.à r.l. (5)

	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
(1)	608.-	10 Class A	608.-
(2)	14,592.-	240 Class B	14,592.-
(3)	15,200.-	250 Class C	15,200.-
(4)	15,200.-	250 Class D	15,200.-
(5)	15,200.-	250 Class E	15,200.-
Total	60,800.-	1,000	60,800.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of the month of December 2006.

Extraordinary general meeting

The general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1) The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of manager and to appoint Mr Carl Speecke, Private Employee, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), born on 5 March 1964, in Kortrijk (Belgium), as manager for an undetermined period.
- 2) The general meeting of shareholders resolved to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties' proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4129368,

représentée par M. Franck-Olivier Cera, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Chicago, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 28 mars 2006.

WACKER INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

représentée par M. Franck-Olivier Cera, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 mars 2006.

ALOFT INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

représentée par M. Franck-Olivier Cera, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 mars 2006.

WOODLAND INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

représentée par M. Franck-Olivier Cera, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 mars 2006.

PARK RIDGE INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

représentée par M. Franck-Olivier Cera, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 mars 2006.

Les procurations susmentionnées, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination KOMOHANA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille huit cents euros (EUR 60.800,-) divisé en dix (10) Parts Sociales de Catégorie A, deux cents quarante (240) Parts Sociales de Catégorie B, deux cents cinquante (250) Parts Sociales de Catégorie C, deux cents cinquante (250) Parts Sociales de Catégorie D, deux cents cinquante (250) Parts Sociales de Catégorie E, (ensemble ci-après les «parts sociales») ayant une valeur nominale de soixante euros et quatre-vingt cents (EUR 60,80) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

«Associé de Catégorie A» désigne les associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Catégorie A;

«Associé de Catégorie B» désigne les associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Catégorie B;

«Associé de Catégorie C» désigne les associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Catégorie C;

«Associé de Catégorie D» désigne les associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Catégorie D;

«Associé de Catégorie E» désigne les associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Catégorie E,

(ensemble les «associés»).

Les droits et les obligations attachés à chaque catégorie de parts sociales, telle que définie par les Statuts, devront être identiques, sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Cependant, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé qu'à la condition que les réserves distribuables soient suffisantes pour le surplus du prix d'acquisition.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les Gérants et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement sont signés par tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé:	WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C. (1)
	WACKER INVESTMENTS, S.à r.l. (2)
	ALOFT INVESTMENTS, S.à r.l. (3)
	WOODLAND INVESTMENTS, S.à r.l. (4)
	PARK RIDGE INVESTMENTS, S.à r.l. (5)

	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération paid-in (EUR)
(1)	608,-	10 Catégorie A	608,-
(2)	14.592,-	240 Catégorie B	14.592,-
(3)	15.200,-	250 Catégorie C	15.200,-
(4)	15.200,-	250 Catégorie D	15.200,-
(5)	15.200,-	250 Catégorie E	15.200,-
Total	60.800,-	1.000	60.800,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale des associés décide de fixer à un (1) le nombre de gérant et décide de nommer M. Carl Speecke, employé privé, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, L-1331, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique) aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

2) L'assemblée générale des associés décide de fixer le siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, L-1331, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F.-O. Cera, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2006, vol. 916, fol. 38, case 6. – Reçu 608 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2006.

B. Moutrier.

(031293/272/517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

M & M CARRELAGES CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 107.603.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Paulo Fernando Marques Mourao, ouvrier, né le 29 juillet 1968 à Sao Juliao (P), demeurant à L-7230 Helmsange, 6, rue Prince Henri.

- Monsieur Vito Marinelli, employé privé, né le 29 avril 1973 à Luxembourg, demeurant à L-7263 Helmsange, 6, rue de la Libération.

- en vertu de deux procurations annexées au présent acte, agissant en leur qualité d'associés de la société M & M CARRELAGES CONCEPT, S.à r.l., (R.C. B N° 107.603) constituée suivant acte notarié du 14 avril 2005, publié au Mémorial C N° 898 du 15 septembre 2005.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Gérance:

Est nommé nouveau gérant technique, Monsieur Daniel Heinz, né à Wittlich, le 12 août 1980, demeurant D-54528 Samtal, 58A, Moselstrasse, en remplacement de l'ancien gérant technique, Monsieur Giorgio Aviano.

La société est valablement engagée par la signature conjointes des trois gérants.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros (EUR 820,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2006, vol. 916, fol. 14, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 avril 2006.

G. d'Huart.

(030670/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 115.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of March.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

REALTY HOLDING S.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via F. Turati 8, I-20121 Milano (Italy),
represented by M^e Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 15, 2006.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. - Name, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the Company is REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may invest in real property, whether directly or indirectly through any subsidiaries or intermediate entities, acquire, develop, manage and dispose of such investments. The Company may further act as manager or director of other companies.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital, Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Company shall have an authorised share capital of five million Euro (EUR 5,000,000.-), divided into fifty thousand (50,000) parts having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of managers of the Company is hereby authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the amount of the authorised share capital. The board of managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted for a period of three (3) years from the date of publication of the present Articles, for purposes of financing any investments in real estate assets either directly or through intermediate entities. The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of participants, in the manner required for the amendment of these Articles.

The board of managers is further authorized to issue convertible bonds or assimilated instruments, bonds with subscription rights attached, or any debt financial instruments convertible into parts under the conditions which it will determine, provided however that these bonds or instruments are not to be issued to the public.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the above provisions, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change. The board of managers is hereby authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Parts.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers comprising three members, whether participants or not. Two of those members shall be designated as category «A» managers, the other one being designated as category «B» manager.

The managers are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

Their term and remuneration is fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- (i) he resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- (iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Art. 11. All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of one category «A» manager and one category «B» manager, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present Articles.

Art. 14. The board of managers may by unanimous resolution delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers.

It may also by unanimous resolution commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more persons who are not managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three-quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

Each share carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year, Profits, Reserves

Art. 17. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 18. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 20. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

REALTY HOLDING S.r.l., prenamed. 125 parts

Total: one hundred and twenty-five parts 125 parts

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred Euro (EUR 100.-) per part by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,800.- EUR.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

Category A Manager(s):

Mr Giulio Malfatto, engineer, born on June 8, 1955 in Livorno (Italy), with professional address at Via Ippodromo 76, I-20121 Milano (Italy), and

Mr Umberto Vitiello, engineer, born on August 15, 1963 in Genova (Italy), with professional address at Via A. de Togni 27, I-20121 Milano (Italy);

Category B Manager(s):

Mr Patrick Lorenzato, employee, born on July 13, 1967 in St. Dié (France), with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on the request of the same

appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REALTY HOLDING S.r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous le droit d'Italie, ayant son siège social au Via F. Turati 8, I-20121 Milano (Italie),

représentée par M^e Alex Schmitt, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration consentie le 15 mars 2006.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut investir dans des biens immobiliers, directement ou indirectement à travers des sociétés filiales ou intermédiaires, acquérir, développer, gérer et céder lesdits investissements. La société peut également agir comme gérant ou administrateur d'autres sociétés.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La société aura un capital autorisé de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil de gérance de la société est autorisé à émettre d'autres parts, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la société au montant du capital social autorisé. Le Conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions relatives à toute souscription pour de telles parts de temps à autre, à accepter des souscriptions pour de telles parts, et à accepter des contributions en numéraire ou en nature en paiement du prix d'émission de telles parts.

Cette autorisation est accordée pour une période de trois (3) ans à compter de la date de la publication des présents Statuts, aux fins de financer des investissements dans les biens immobiliers directement ou par des sociétés intermédiaires.

res. La durée de cette autorisation pourra être prolongée par décision de l'assemblée générale des associés, selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés, des obligations assorties de droits de souscription, ou tous instruments financiers de dette convertibles en parts à des conditions qu'il déterminera par lui-même, sous réserve que ces obligations ou instruments ne fassent pas l'objet d'une émission publique.

Au cas où le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle conformément aux dispositions précédentes, il devra effectuer les démarches nécessaires afin de modifier cet article, aux fins de mentionner le changement. Le conseil de gérance est autorisé ainsi à prendre lui-même en charge ou à autoriser l'exécution et la publication d'une telle modification.

La Société peut, dans les conditions prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres, associés ou non. Deux de ces membres seront désignés comme gérants de catégorie «A», l'autre étant désigné comme gérant de catégorie «B».

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et sont révocables par eux à tout moment.

Les émoluments des gérants et la durée de leurs mandats sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» et celle d'un gérant de catégorie «B», à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Art. 14. Le conseil de gérance peut par décision à l'unanimité déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi par décision à l'unanimité confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à une ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ni associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque part sociale donne droit à une voix à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale, Profits, Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liqui-dateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII. - Varia

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

REALTY HOLDING S.R.L., prénommée	125 parts sociales
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par part sociale par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie «A»:

Monsieur Giulio Malfatto, ingénieur, né le 8 juin 1955 à Livorno (Italie), avec adresse professionnelle à Via Ippodromo 76, I-20121 Milano (Italie),

Monsieur Umberto Vitiello, ingénieur, né le 15 août 1963 à Genova (Italie), avec adresse professionnelle à Via A. de Togni 27, I-20121 Milano (Italie); et

Gérant de Catégorie «B»:

Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, né le 13 juillet 1967 à St. Dié (France), avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 79, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

P. Frieders.

(032298/212/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

MAURIZIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.466.

Par la présente, je donne ma démission en tant que membre du conseil d'administration de votre Société et ce, pour des raisons personnelles.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Danièle Martin.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031044//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

MAURIZIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.466.

Par la présente, je vous donne ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre Société et ce, pour des raisons personnelles.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pierre Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031045//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

MAURIZIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.466.

Par la présente, je donne ma démission en tant que membre du conseil d'administration de votre Société et ce, pour des raisons personnelles.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Lou Huby.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031048//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

MAURIZIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.466.

Par la présente, je donne ma démission en tant que membre du conseil d'administration de votre Société et ce, pour des raisons personnelles.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Gabriele Schneider.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031049//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

STALEXPORT AUTOROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 42,765,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.660.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STALEXPORT S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Mickiewicza 29, 40-085 Katowice, Poland, registered with the district court of Katowice under number KRS 0000016854 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Katowice, Poland, on 20 March 2006.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of STALEXPORT AUTOROUTE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 December 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the «Company»). The articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary, on February 17, 2006 and on March 15, 2006, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of forty-two million seven hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 42,765,000.-) up to forty-seven million five hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 47,565,000.-) through the issuance of one hundred and ninety-two thousand (192,000) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

All of the one hundred and ninety-two thousand (192,000) new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, have been entirely subscribed and entirely paid up by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of fifty-five per cent (55%) of the shares of STALEXPORT-TRANSROUTE AUTOSTRADA S.A. («STA»), a joint stock company, incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at 20 Piaskowa Str., city of Myslowice, Silesia, Poland, registered with the register of entrepreneurs under number KRS 0000162861, i.e. fifty-five (55) bearer A series shares, eighty-eight (88) bearer B series shares and one hundred thirty-two (132) bearer C series shares, having a par value of one thousand Polish Zloty (PLN 1,000.-) each, (the «Contribution in Kind») for an aggregate amount of five million sixty-seven thousand eight hundred and ten Euro and fifty-four cent (EUR 5,067,810.54) which shall be allocated as follows:

- four million eight hundred thousand Euro (EUR 4,800,000.-) shall be allocated to the share capital;
- two hundred and sixty-seven thousand eight hundred and ten Euro and fifty-four cent (EUR 267,810.54) shall be allocated to the issuance premium.

The evidence of the existence and of the value of the Contribution in Kind, i.e. five million sixty-seven thousand eight hundred and ten Euro and fifty-four cent (EUR 5,067,810.54), has been produced to the undersigned notary, including *inter alia* valuation certificates executed by the Sole Shareholder and the Company and a valuation report established by BRE CORPORATE FINANCE S.A. on 19 December 2005, which summary is as follows: «The value of 100% equity capital of STA, as on 31st December 2005, amounts to 35.87 m PLN. This way the value of 55% of shares, which are owned by STALEXPORT, is equal to 19.73 m PLN.»

For the purposes of this resolution, the Sole Shareholder decides to express the total value of the Contribution in Kind received by the Company, currently mentioned in Polish Zloty (PLN), into the euro currency (EUR), based on the exchange rate as displayed on the official website of the EUROPEAN CENTRAL BANK (www.ecb.int) on 16 March 2006 at 7.13 p.m. CET, where one Euro (EUR 1.-) is equivalent to three point eight nine three two Polish Zloty (PLN 3.8932.-), which has the consequence to bring the total value of the Contribution in Kind from its current amount of nineteen million seven hundred thirty thousand Polish Zloty (PLN 19,730,000.-) to five million sixty-seven thousand eight hundred and ten Euro and fifty-four cent (EUR 5,067,810.54).

The transfer of the shares of STA is documented through the physical transfer of the global certificates of the shares, object of the Contribution in Kind, to a depositary who has been duly authorised by the Company and the Sole Shareholder and who is holding such global certificates in safekeeping for and on behalf of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

As a consequence of the Contribution in Kind fifty-five per cent (55%) of the share capital of STA is owned by the Company.

The contributor, acting through its proxy, declared that there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares of STA by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at forty-seven million five hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 47,565,000.-) represented by one million nine hundred and two thousand six hundred (1,902,600) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present capital increase, are estimated at EUR 54,300.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STALEXPORT S.A., une société anonyme régie par les lois de la Pologne, avec siège social à ul. Mickiewicza 29, 40-085 Katowice, Pologne, inscrite au tribunal régional de Katowice sous le numéro KRS 0000016854 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Katowice, Pologne, le 20 mars 2006.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de STALEXPORT AUTOROUTE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné du 30 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 février 2006 et en date du 15 mars 2006, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-deux millions sept cent soixante-cinq mille euros (EUR 42.765.000,-) à quarante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille euros (EUR 47.565.000,-) par l'émission de cent quatre-vingt-douze mille (192.000) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et paiement

Les cent quatre-vingt-douze mille (192.000) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites et libérées entièrement par l'Associé Unique par un apport en nature de cinquante-cinq pour cent (55%) des actions de STALEXPORT-TRANSROUTE AUTOSTRADA S.A. («STA»), une société anonyme régie par les lois de la Pologne ayant son siège social au 20 Piaskowa Str., Myslowice, Silesia, Pologne, inscrite dans le registre de commerce sous le numéro KRS 0000162861, c.-à-d. cinquante-cinq (55) parts sociales au porteur de série A, quatre-vingt-huit (88) parts sociales au porteur de série B et cent trente-deux (132) parts sociales au porteur de série C ayant une valeur nominale de mille zloty polonais (PLN 1.000,-) chacune (l'«Apport en Nature») pour un montant total de cinq millions soixante-sept mille huit cent dix euros et cinquante-quatre cents (EUR 5.067.810,54), qui sera affecté comme suit:

- quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000,-) seront affectés au capital social;
- deux cent soixante-sept mille huit cent dix euros et cinquante-quatre cents (EUR 267.810,54) seront affectés à la prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'Apport en Nature et de sa valeur, c.-à-d. cinq millions soixante-sept mille huit cent dix euros et cinquante-quatre cents (EUR 5.067.810,54), ont été présentés au notaire soussigné, en ce compris entre autres des certificats d'évaluation exécutés par l'Associé Unique et la Société et un rapport d'évaluation établi par BRE CORPORATE FINANCE S.A. le 19 décembre 2005, dont le résumé est le suivant: «La valeur de 100% du capital social de STA, en date du 31 décembre 2005, est de 35,87 m PLN. Ainsi la valeur de 55% des parts sociales détenues par Stalexport est égale à la somme de 19,73 m PLN.»

Pour les besoins de cette résolution, l'Associé Unique décide d'exprimer la valeur totale de l'Apport en Nature reçu par la Société, actuellement exprimé en zloty polonais (PLN), en euros (EUR) sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (www.ecb.int), le 16 mars 2006 à 19.13 CET, selon lequel un euro (EUR 1,-) équivaut à trois virgule huit neuf trois deux zloty polonais (PLN 3,8932), ce qui a pour conséquence principale de porter la valeur totale de l'Apport en Nature de son montant actuel de dix-neuf millions sept cent trente mille zloty polonais (PLN 19.730.000,-) à cinq millions soixante-sept mille huit cent dix euros et cinquante-quatre cents (EUR 5.067.810,54).

Le transfert des actions de STA est documenté par le transfert physique des certificats des actions faisant l'objet de l'Apport en Nature à un dépositaire dûment autorisé par la Société et l'Associé Unique et qui garde les certificats des actions pour et au nom de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Suite à l'Apport en Nature, cinquante-cinq pour cent (55%) du capital social de STA sont détenus par la Société.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou d'autres droits attachés aux actions de STA par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander que les actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille euros (EUR 47.565.000,-) représentés par un million neuf cent deux mille six cents (1.902.600) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 54.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2006, vol. 436, fol. 3, case 12. – Reçu 50.678,11 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006

H. Hellinckx.

(032365/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

STALEXPORT AUTOROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2006.

H. Hellinckx.

(032366/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ORCO HOTEL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.524.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 31 mars 2006

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- M. Jean-François Ott, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, 75406 Paris,

- M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle à Anglicka 26, CZ-12000 Prague 2,

et du Réviseur d'entreprises:

HRT REVISION, S.à r.l., société ayant siège au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg au numéro B 51.238,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale a décidé de transférer, avec effet au 3 avril 2006, le siège social du 8, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030649//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

RE INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 115.330.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- DUVALL MANAGEMENT CORP., une société panaméenne, ayant son siège social à Arango Orillac Building 2nd Floor, East 54th Street, Panama, ici représentée par Mlle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

- HURSTWAY HOLDINGS CORP., une société panaméenne, ayant son siège social à Arango Orillac Building 2nd Floor, East 54th Street, Panama, ici représentée par Mlle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Les dites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de RE INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Us peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de février à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (soparfi), ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 22 février 2007 à 17.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- DUVALL MANAGEMENT CORP	155 actions
2.- HURSTWAY HOLDINGS CORP	155 actions
Total: trois cet dix actions	310 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marco Camerini, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara, Italie, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président du Conseil d'Administration;
- b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, née le 20 août 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli (LAR), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, né le 15 mars 1960 à Diekirch, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Carraesi, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 28CS, fol. 4, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

J. Elvinger.

(032282/211/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BINGO SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.836.

—
*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés
tenue le 31 mars 2006 à 16.00 heures au siège social*

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer le mandat du Commissaire aux Comptes, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous la section B 67.501 et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005, la société ALTER AUDIT, S.à r.l. ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous la section B 110.675, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent Administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030675/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

VALUE-HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 110.309.

—
Le bilan portant sur la période du 8 août 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2005.

Signature.

(030694/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56810

KK 140 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 73.738.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juillet 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 janvier 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02970/696/16)

Le Conseil d'Administration.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.874.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 13 juin 2006 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra au siège social le jeudi 3 août 2006 à 11.45 heures.

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, HRT Révision.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03158/755/19)

Le Conseil d'Administration.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862 (the Company), are hereby informed that:

I. - The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

convened for 19 June 2006 at 11.30 a.m., with the following agenda **is cancelled:**

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
2. Appointment of ALTER DOMUS, a company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg and John T. Bodyk, assistant treasurer of STRATUS TECHNOLOGIES, INC., as joint liquidators (liquidateurs) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidators). The Liquidators will act jointly with respect to the representation of the Company.
3. Determination of the powers of the Liquidators and the liquidation procedure of the Company.
4. Discharge of the directors and statutory auditors of the Company for the accomplishment of their respective mandates.
5. Acknowledgement that the liquidation of the Company is taking place within a global restructuring of the STRATUS GROUP (the Restructuring) and to that aim, instruction to the Liquidators to distribute in kind to the shareholders of the Company the shares held by the Company in STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD in accordance with the terms of article 25.7 of the articles of association of the Company (the Articles) and waiver of the rights under article 25.1 of the Articles to allow a successful reorganisation.
6. Instruction to the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
7. Miscellaneous.

II. - The ORDINARY GENERAL MEETING

convened for 21 June 2006 at 9.30 a.m. with the following agenda **is cancelled**, except for the items pertaining to the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended on 26 February 2006 (i.e. items 1. to 5. of the agenda):

Agenda:

1. Acknowledgement and acceptance of the proposal of the Board of Directors to hold the annual general meeting of the shareholders of the Company in respect of the financial year ended on 26 February 2006 on 21 June 2006 at 9.30 a.m. rather than on the Company's statutory date specified in article 18.1 of the Company's articles of association, and discharge (quitus) to the members of the Board of Directors of the Company and the liquidators in respect thereof.
2. Presentation to the meeting of (i) the report of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company in respect of the annual accounts of the Company as per 26 February 2006 and of (ii) the report of the Board of Directors and the Independent Auditor of the Company in respect of the consolidated annual accounts of the Company as per 26 February 2006.
3. Approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the annual accounts and allocation of the results in respect of the financial year ended on 26 February 2006.
4. Approval of the consolidated balance sheet, the consolidated profit and loss accounts and the notes to the consolidated annual accounts, for the financial year ended on 26 February 2006.
5. Discharge (quitus) to the members of the Board of Directors, the Statutory Auditor and the Independent Auditor of the Company for the exercise of their respective mandates for, and in connection with, the financial year ended on 26 February 2006.
6. Presentation of the liquidation accounts and the liquidation report (rapport de liquidation) prepared by the liquidators of the Company.
7. Appointment of the liquidation auditor of the Company (commissaire à la liquidation). And
8. Determination of the closing date of the liquidation of the Company.

III. - The ORDINARY GENERAL MEETING

convened for 22 June 2006 at 9.30 a.m. with the following agenda **is cancelled**:

Agenda:

1. Presentation of the report of the liquidation auditor of the Company (commissaire à la liquidation);
2. Discharge (quitus) to the liquidators (liquidateurs) of the Company for all their duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
3. Discharge (quitus) to (i) the members of the board of directors of the Company, (ii) the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company and (iii) the external auditor of the Company for all their duties during, and in connection with, the execution of their respective mandate or contracts from the date of their appointment until the date where the Company was put into voluntary liquidation;
4. Discharge (quitus) to the liquidation auditor (commissaire à la liquidation) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
5. Decision to close the liquidation of the Company; and
6. Decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of closing of the liquidation, at the registered office of the Company being 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg.

(03172/5499/69)

By order of the Board of Directors.

LUX-INDEX US SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.343.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 5 juillet 2006 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2006.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.
FORTUNA BANQUE S.C.

Pour l'Allemagne:
DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03186/755/32)

Le Conseil d'Administration.

COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.867.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juillet 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03189/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juillet 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03190/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ACTIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.409.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 5 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2006
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03188/584/19)

Le Conseil d'Administration.

PROFIRENT S.A., Investmentgesellschaft mit festem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 31.589.

An die Aktionäre der Société d'Investissement à Capital Fixe PROFIRENT S.A.

Da in der außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Juni 2006, das Quorum von 50% nicht erreicht wurde, werden die Aktionäre hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PROFIRENT S.A. eingeladen, die am 21. Juli 2006, um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, stattfinden wird, um dieser beizuwohnen und an den Abstimmungen teilzunehmen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen
2. Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse

Die zweite Versammlung ist ordnungsgemäß beschlußfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

Zur gültigen Abstimmung hinsichtlich der Tagesordnung bedarf es keines Quorums, jedoch ist der zu fassende Beschluss nur dann gültig, wenn er von einer 2/3 Mehrheit der teilnehmenden oder vertretenen Aktien angenommen wird.

Aktionäre, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, ihre Aktien spätestens 5 ganze Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung, bei der UNICO FINANCIAL SERVICES S.A. in Luxemburg oder der RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH AG in Wien zu hinterlegen.

I (03187/755/23)

Der Verwaltungsrat.

GAMMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.718.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juillet 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (03028/045/17) .

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2003, au 30 septembre 2004 et au 30 septembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03145/000/20)

Le Conseil d'Administration.

56814

COUELLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.219.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *6 juillet 2006* à 16.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03143/000/20)

Le Conseil d'Administration.

PLASTICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *6 juillet 2006* à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03144/010/21)

Le Conseil d'Administration.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *28 juin 2006* à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03085/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PARTNER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.904.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 juin 2006 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société,
- Désignation du liquidateur KPMG-Advisory représentée par Monsieur Eric Collard, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera suspendu à partir du 7 juin 2006.

Les frais relatifs à la liquidation de la Sicav seront provisionnés dans la VNI du 7 juin 2006.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le 10 août 2006 à 11.00 heures si la présente Assemblée Générale Extraordinaire n'obtient pas le quorum de présence requis.

II (02094/755/22)

Le Conseil d'Administration.

DELTA LLOYD PRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.850.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de la langue officielle des statuts qui seront désormais en anglais.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

II (02758/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CORTISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 juin 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02828/000/20)

Le Conseil d'Administration.

56816

MARRONI FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03054/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ISLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (03050/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FINPROM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

II (02811/000/15)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBEAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 90.642.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 27 juin 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02825/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.152.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mercredi 28 juin 2006 à 16.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02827/755/18)

Le Conseil d'Administration.

EDENO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 108.816.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02770/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.803.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mai 2006, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juillet 2006 à 14 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un nouvel article, numéroté 5, aux statuts, qui aura la teneur suivante:
«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»
2. Modification de la numérotation des articles 5 à 29 des statuts qui deviennent les articles 6 à 30.
3. Modification de la première phrase de l'article 23 (nouvelle numérotation) des statuts qui aura la teneur suivante:
«La valeur nette des avoirs de la Société, la valeur nette par action de chaque classe, ainsi que les prix d'émission et de rachat seront déterminés périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois (le jour d'évaluation).»
4. Ajout d'un paragraphe supplémentaire à l'article 24 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe, qui aura la teneur suivante : «La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois les actifs d'une

classe déterminée ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent cette classe; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque classe est traitée comme une entité à part.»

5. Modification de l'article 27 (nouvelle numérotation) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société distribuera, dans le respect des prérogatives de l'assemblée générale, l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement. Ces revenus d'intérêts constituent la composante d'intérêts définie ci-dessous.

Par composante d'intérêts, il y a lieu d'entendre la part des revenus de créances de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières provenant directement ou indirectement de paiement d'intérêts.

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, décidera pour chaque catégorie d'actions de distribution, de toutes autres distributions de revenus.

L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 24 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.

Les distributions seront payées aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration et dans la devise de la classe concernée. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires pour distribuer durant l'exercice un ou des acomptes sur dividendes, selon la fréquence qu'il estimera adéquate.»

6. Ajout d'un paragraphe supplémentaire à l'article 28 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'une classe lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

II (02874/755/55)

Le Conseil d'Administration.

LARANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.132.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

II (02813/000/15)

Le Conseil d'Administration.

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.830.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Ratification de la cooptation de trois nouveaux Administrateurs.
5. Divers.

II (02862/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ARTIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.974.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02879/795/17)

Le Conseil d'Administration.

BELTXNEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.297.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02880/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02887/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NACARAT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.005.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on July 5, 2006 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Postponed Annual General Meeting of May 5, 2006 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02888/795/14)

The Board of Directors.

MARNATMAJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 45.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (03053/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NEX-FOTO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 52.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02899/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.541.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (03055/795/17)

Le Conseil d'Administration.

S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 26.348.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02951/696/14)

Le Conseil d'Administration.

56821

TEC.NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 14.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02809/000/16)

Le Conseil d'Administration.

RIANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.186.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02904/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SILAWI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02905/506/15)

Le Conseil d'Administration.

AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03048/795/14)

Le Conseil d'Administration.

56822

OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02906/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.108.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02907/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02916/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02917/506/15)

Le Conseil d'Administration.

56823

ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02918/506/15)

Le Conseil d'Administration.

IMMOCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 98.424.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02919/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PUSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02920/506/15)

Le Conseil d'Administration.

GIALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 105.936.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02921/506/15)

Le Conseil d'Administration.

56824

SALEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.883.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02922/506/15)

Le Conseil d'Administration.

TAMERLAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.438.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02902/506/16)

Le Conseil d'Administration.

GRAVEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.899.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02937/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AXOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 71.506.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 26 juin 2006 à 16.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;

56825

2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (02939/000/19)

Le Conseil d'Administration.

TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.588.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 18.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02949/696/16)

Le Conseil d'Administration.

TRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.377.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02950/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 88.203.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 29, 2006 at 4.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2005,
- To receive and approve the annual accounts and the appropriation of earnings for the year ended December 31, 2005,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2005,
- Statutory appointments,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

II (02971/755/20)

The Board of Directors.

HAZEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02952/696/17)

Le Conseil d'Administration.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02953/696/16)

Le Conseil d'Administration.

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02954/696/16)

Le Conseil d'Administration.

NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.779.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2006 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;

4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02978/010/18)

Le Conseil d'Administration.

WALLPIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.293.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02955/696/16)

Le Conseil d'Administration.

H NET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.039.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02979/010/18)

Le Conseil d'Administration.

MELAINÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02980/010/17)

Le Conseil d'Administration.

NOVINVEST US HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 84.157.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02981/010/17)

Le Conseil d'Administration.

TIPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.930.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2006;
3. affectation des résultats au 31 mars 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02982/010/18)

Le Conseil d'Administration.

FALKE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.221.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 27 juin 2006 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (02984/546/17)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 20.721.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 26 juin 2006 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

56829

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02985/546/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2006 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

II (02999/322/15)

Le Conseil d'Administration.

ELARY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (03049/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.487.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02895/755/18)

Le Conseil d'Administration.

56830

LUXNOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.811.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 26, 2006* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (03051/795/14)

The Board of Directors.

LYRANE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.636.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *27 juin 2006* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (03052/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TECANOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 juin 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03056/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ST GERMAIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 58.725.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *26 juin 2006* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02900/506/16)

Le Conseil d'Administration.

56831

SABULA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02889/795/14)

Le Conseil d'Administration.

OEVOLE ANLAGE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.513.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02893/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02901/506/16)

Le Conseil d'Administration.

AESHA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02903/506/15)

Le Conseil d'Administration.

56832

ILYOSON, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.250.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 juin 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02173/534/14)

Le Conseil d'Administration.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.959.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03084/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 15.506.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 juin 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02935/000/20)

Le Conseil d'Administration.